

Termes de Références (TDR) des accompagnateurs spécialisés en mesures d'accompagnement pour le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH)

I- CONTEXTE

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Dans ce contexte, le Gouvernement de Madagascar et la Banque Mondiale ont accordé la mise en œuvre du projet de protection sociale ou Projet de Filets Sociaux de Sécurité Fonds Additionnel (FSS FA 2) du Gouvernement, et toujours sous financement de la Banque Mondiale.

L'objectif de développement du projet est d'appuyer le gouvernement à améliorer l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de filet de sécurité et à jeter les bases d'un système de protection sociale.

Le projet FSS FA 2 comporte une composante Transfert monétaire pour le développement humain (TMDH). Les composantes TMDH ont pour but d'aider les ménages les plus pauvres à travers des transferts en espèces à scolariser leurs enfants en âge scolaire et à améliorer la situation nutritionnelle des enfants en bas-âge.

Le TMDH travaille dans l'ancrage du capital humain en ce qui concerne le bien-être de la famille (la santé, l'éducation de ménages). Des activités d'accompagnement seront ainsi mises en place par des renforcements de capacité et de promotion de thèmes liés au bien-être familial et à l'inclusion économique.

Les accompagnateurs spécialisés travailleront avec les « Mères Leaders ». Les mères leaders seront chargées de l'accompagnement des ménages dans l'adoption et la mise en pratique des différents thèmes.

Les présents termes de référence décrivent la mission de l'accompagnateur spécialisé. En résumé, l'accompagnateur spécialisé est chargé d'assurer les renforcements de capacités des mères-leaders et l'accompagnement des ménages bénéficiaires. Les activités de l'accompagnateur spécialisé se feront sous la supervision du responsable TMDH et du chargé de projet mesures d'accompagnement.

II- MISSION DES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISÉS

- Placés sous la responsabilité du Responsable des Transferts Monétaires pour le Développement Humain des Directions Inter Régionales du FID, les accompagnateurs spécialisés ont pour mission de :
 - Effectuer la mise à jour de la liste des mère-leaders au niveau des fokontany ;
 - Assurer la mise en place des relais communautaires qui se chargeront des suivis de proximité des activités d'accompagnement et de la pérennisation de l'action ;
 - Planifier avec les mères-leaders les espaces de bien être au niveau de chaque Fokontany
 - Conduire les formations des mères-leaders (ML) et des relais communautaires sur les thèmes d'accompagnement suivant les techniques de formation partagées par le FID

- Payer les indemnités des ML et des Comités de Protection Sociale ainsi que des relais communautaires participant aux formations
 - coacher les espaces de bien-être tenues par les mères-leaders
 - suivre la conduite des visites à domiciles et effectuer des contres visites à domicile,
 - Collecter les rapports mensuels des relais communautaires et les consolider avant de les transmettre au niveau du FID
 - Apporter des appuis aux relais communautaires dans la réalisation de leurs activités d'accompagnement
 - Payer les indemnités mensuelles des Relais communautaires après avoir reçu les rapports mensuels de ces derniers.
 - Consolider les rapports d'activités des mères leaders dans le Management Informatics Systèmes ou autres bases de données du FID,
 - Établir et présenter les rapports demandés par le FID
 - Conduire les séances de focus groupe durant les projections vidéo avec des thématiques spécifiques (DPEI)
 - Assurer l'acheminement et le dispatch des supports de communication et des matériels de stimulation destinés aux mères-leaders ;
 - Assurer la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC telles que l'élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide foncier, la mise en place des dispositifs de lavage des mains, des latrines et des fosses à ordures conformément au manuel de procédures environnementales et sociales.
 - Assurer la mise en œuvre des activités de renforcement des mesures d'accompagnement entre autre le regroupement annuel des mère-leaders, les visites d'échanges inter-district, etc...
- Les consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :
 - Le manuel de formation des Mères Leaders par Thèmes (y compris DPEI),
 - Les plans de session de formation par thème (y compris DPEI),
 - Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d'animation)
 - Les fiches de suivi de formation,
 - Le calendrier des espaces de bien-être
 - Le canevas des rapports mensuels
 - Le tableau d'affichage
 - Le carnet de suivi de l'enfant et de la femme enceinte
 - Les fiches de contre visite à domiciles,
 - Les manuels MIS, AVEC
 - Les outils relatifs à la mise en œuvre de l'AVEC
 - Les consultants respecteront les calendriers d'activités (formation et programme d'espaces de bien-être) convenus avec le FID et communiqués aux communautés.

III- OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission sont de:

1. Avec les Chargés de Projet en mesures d'accompagnement, préparer les séances de formation des groupes de Mères Leaders par Commune : planning de formation, lieu de

formation, édition et dispatch des convocations des Mères Leaders, préparation des calendriers des espaces de bien-être par commune, préparation logistique, renforcement des communications aux CPS, inventaire et production des supports de formation)

2. Assister les Chargés de Projet en mesures d'accompagnement dans les plaidoyers au niveau des Communes (autorités locales, leaders d'opinion, autres);
3. Former et **faire le suivi** les groupes de mères-leaders et les relais communautaires sur les thèmes d'accompagnement suivants :
 - Mère responsable et ayant confiance en elle
 - Le développement de la petite enfance intensifié
 - La gestion financière
 - Le coup de pouce
 - La gouvernance citoyenne
 - Les PFE (Pratiques Familiales Essentielles) : planning familial, lutte contre le tabagisme, santé reproductive des adolescents,
 - Mise en place des AVEC : Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
 - Education environnementale
 - Lutte contre la Violence Basée sur le Genre
 - Lutte contre la Violence et exploitation des enfants
 - Sécurité
 - Lutte contre le VIH/SIDA - L'alphabétisation
4. Recueillir les rapports d'activités des mères-leaders et des relais communautaires et des livrables attendus et les consolider.
5. Accompagner les mères-leaders dans la conduite des espaces de bien-être au niveau des Fokontany bénéficiant des activités d'accompagnement TMDH.
6. Encadrer les visites à domicile effectuées par les mères leaders,
7. Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune).
8. Consolider les rapports d'activités des mères leaders dans le Management Informatics Systems ou autres bases de données
9. Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit du FID ainsi que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.
10. Transmettre au FID un rapport de supervision des espaces de bien-être.
11. Rendre compte au FID des mises à jour nécessaires en rapport avec les ménages bénéficiaires du TMDH ainsi que des mères- leaders.
12. Suivre le changement de comportement des ménages, de l'évolution des enfants de moins de six ans et appuyer les mères-leaders dans les techniques d'approches spécifiques à adopter face à chaque ménage.
13. Transmettre au FID des rapports d'activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et annexé au contrat.

14. Mettre en place les mères leaders dans les fokontany où il n’y a pas de mère leader et les former sur le processus du TMDH, sur leur rôle dans le cadre du TMDH et des mesures d’accompagnement

IV- ZONES D'INTERVENTION

Les formations des Mères Leaders et les accompagnements des ménages bénéficiaires du TMDH se feront dans treize Districts de Madagascar bénéficiant du programme.

Les zones d’intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :

PROVINCES	REGIONS	DISTRICTS	Commune	NOMBRE DE FOKONTANY
TOAMASINA	ATSINANANA A	TOAMASINA II	MAHANORO- BETSIZARAINA- AMBODIHARINA	13 Fokontany par Accompagnateur
			ANTETEZAMBARO – AMPASIMBE ONIBE	
		VATOMANDRY	VATOMANDRY- AMBALAVOLO- SAHAMATEVINA- AMBODIVOANANTO- TSARASAMBO- TANAMBAO VAHATRAKAKA - ILAKA EST -NIAROVANA CAROLINE - TSIVANGIANA- - MAINTINANDRY	

La liste des localités sites d’intervention, déterminées géographiquement par leur région, district et commune d'appartenance est donnée en Annexe.

V- ETAPES DES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

a. Préparation de bureau

Préparation des séances des formations :

- Planning de formation,
- Lieu de formation,
- Edition des convocations des mères leaders
- Préparation des calendriers d’affichage par commune,
- Préparation logistique,
- Renforcement des communications aux CPS,
- Inventaire des supports de formation

- b. Internalisation des outils et des techniques de formation des Mères Leaders et des relais communautaires
Formation et prise en main des consultants individuels accompagnateurs spécialisés dispensée par l'équipe du FID.
- c. Formation des Mères Leaders et des relais communautaires
- Les formations se feront par groupe de 35 Mères Leaders au maximum (suivant étiquette andragogique)
 - Elles seront dispensées au niveau des Communes ou des sites nutritionnels, les Mères Leaders sont invités à rejoindre le chef-lieu de Commune pour assister aux formations.
 - Collecte des rapports d'activités des Mères Leaders
 - Collecte des fiches de plaintes venant des CPS ou Mères Leaders
- d. Consolidation des rapports et des autres livrables des Mères Leaders et des relais communautaires
- Saisie des rapports d'activités des Mères Leaders sur fichier électronique (Management Informatics systems MIS, ou autres bases de données)
 - Récapitulation des points saillants de la période - Relevée des projets d'activités de chaque groupe
 - Mise à jour de la liste des Mères Leaders si besoin
 - Rendre compte au FID des informations de mise à jour des ménages bénéficiaires du programme
- e. Rapport de formation des mères leaders par les accompagnateurs spécialisés (10 jours après les activités sur terrain)
- Présenter les livrables des Mères Leaders en annexe
- f. Suivi et encadrement des espaces de bien être (y compris DPEI) -
Assistance des espaces de bien être organisées par les mères leaders
- Appui/aide aux mères leaders durant les séances de sensibilisation et conduite des différentes séances de discussion/ de témoignages
 - Appui à la sensibilisation des femmes enceintes et des familles ayant des enfants moins de 2 ans à fréquenter les services de nutrition et de santé
 - Appui conseil aux mères leaders pour l'amélioration de l'organisation des activités prévues et suivant les itinéraires préétablis par le FID
 - Emission des recommandations au FID pour l'amélioration de la conduite des espaces de bien-être et de la méthode de transmission de message adoptée.
- g. Suivi des Visites à domiciles et effectuent les contres VAD :
Effectuer des contres VAD ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune). L'accompagnateur se munira des fiches de VAD en version physique, même modèles que celles utilisées par les mères leaders.
- h. Suivi des activités AVEC
- Assurer les plaidoyers auprès des autorités locales (traditionnelles et gouvernementales)
 - Informer et sensibilisation des communautés sur la méthodologie de l'AVEC - Assister à la constitution des comités de gestion AVEC
 - Assurer les séances de formation des groupes AVEC sur les 6 modules pendant la phase intensive et le septième module avant la fin du cycle.

- Assurer le dispatch des kits AVEC auprès des groupes bénéficiaires
 - Collecter les listes des groupes constitués par fokontany ou site
 - Superviser et suivre les groupes AVEC en moyenne 2 fois par mois pendant la phase de développement et la phase de maturité
 - Procéder à des évaluations succinctes des groupes pour déterminer si ceux-ci sont prêts à passer à la phase suivante
 - Assister obligatoirement à la phase de répartition des parts.
- i. Suivi des activités Coup de Pouce
 - j. Rapport de suivi et d'encadrement des espaces de bien être (10 jours après les activités sur terrain)
 - k. Rapport final de la mission (rapport individuel, à la fin du contrat) après intégration des recommandations de la Banque Mondiale et du FID.

VI- CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✦ Le FID mettra à la disposition des consultants individuels accompagnateurs spécialisés les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,)
- ✦ **Les consultants devront avoir de capacité à faire des déplacements à pied**
- ✦ Les consultants distribueront ces supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signé par les Mères Leaders.
- ✦ Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
- ✦ **Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant. Après, les Consultants Individuels Accompagnateurs spécialisés seront contractés pour un (01) an renouvelable après évaluation de performance.**

VII- LIVRABLES :

Les accompagnateurs spécialisés livreront au FID tous les mois un rapport d'activités sur :

1. Formations dispensées ;
2. Accompagnements réalisés y compris les livrables des mères- leaders et des relais communautaires, dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).

VIII- CADRE DES RESPONSABILITÉS :

Le FID :

- Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs spécialisés
- Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches)

- Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement.

Les Consultants accompagnateurs spécialisés :

- Mobiliser les ML, les CSP et les relais communautaires sur la tenue des formations et des espaces de bien-être et la diffusion des informations.
- Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés.
- Suivre les manuels mis à disposition et respecter le plan de session de formation des Mères Leaders.
- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Respecter les calendriers de livraison des livrables
- Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

IX- CALENDRIER DE LA MISSION :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

- Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,
- A chaque 20^{ème} du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les travaux de saisie et les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocages.

X- EVALUATION DU CONSULTANT

Le Consultant Individuel sera évalué au terme d'une année du programme pour pouvoir prétendre à la continuité de son contrat. L'évaluation se basera sur les notes de la qualité de sa prestation et le nombre de plaintes reçues.

Les critères suivants sont considérés : respect du calendrier de formation et d'accompagnement (date et durée), qualité des formations et des accompagnements effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation), qualité des rapports, respect des délais de remise des rapports, respect des droits des mères leaders (avantages en rapport à l'assistance aux formations), respect des clauses contractuelles.

Les résultats de l'évaluation pourront conduire à la résiliation du contrat.

XI- PROFIL REQUIS

- Licence en Sciences Sociales ou sociologie, gestion, économie, travail social, géographie
- Ayant au moins UN an d'expérience en renforcement de capacité en milieu rural sur des thèmes spécifiques : santé, communication en milieu rural, éducation, économie familiale, petite enfance,
- Ayant au moins UN an d'expérience en accompagnement des populations dans les changements de comportements.
- Ayant travaillé/œuvré au moins une année dans la région du programme
- Avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe
- Ayant de connaissance sur la manipulation et l'utilisation des outils informatiques.

